



MISE EN PLACE DE LA CARTE DES PROCÉDURES TERMINALES VFR DE KATTINIQ/DONALDSON

NAV CANADA a terminé récemment un examen des exigences en matière de communication dans les environs de l'aéroport de Kattiniq/Donaldson dans le Nord du Québec.

Une carte des procédures terminales VFR sera publiée pour la région entourant l'aéroport de Kattiniq/Donaldson. La carte représente la zone ATF de Kattiniq/Donaldson, les pistes privées, les camps miniers, les hélicoptères et les points de cheminement.

Les pratiques recommandées pour évoluer dans un espace aérien non contrôlé sont énumérées dans le Manuel d'information aéronautique de Transports Canada (AIM de TC). Voici un résumé des pratiques recommandées :

1. Les pilotes en vol VFR en route dans l'espace aérien non contrôlé ou en vol VFR sur une voie aérienne devraient être continuellement à l'écoute de la fréquence 126,7 MHz lorsqu'ils ne communiquent pas sur la MF ou l'ATF, et devraient, dans la mesure du possible, diffuser leurs identifications, position, altitude et intentions sur cette même fréquence pour avertir les autres aéronefs en vol VFR ou IFR qui peuvent se trouver dans les parages. Consulter l'AIM de TC (article 5.1.1 du RAC de l'AIM de TC) pour voir les instructions complètes en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.tc.gc.ca/aviationcivile/publications/tp14371/rac/5-0.htm>

2. Les procédures de compte rendu suivantes doivent être suivies par les commandants de bord d'aéronefs munis d'équipement de radiocommunications aux aérodromes non contrôlés situés à l'intérieur d'une zone MF. Ces procédures devraient également être suivies par les commandants de bord aux aérodromes ayant une fréquence ATF :
 - Le commandant de bord doit maintenir l'écoute permanente sur la MF précisée pour la zone MF.
 - Au départ : le commandant de bord doit signaler ses intentions avant de circuler sur l'aire de manœuvre.
 - À l'arrivée : le commandant de bord doit signaler avant l'entrée dans la zone MF ou ATF et, si les circonstances le permettent, au moins cinq minutes avant l'entrée dans cette zone, la position de l'aéronef, l'altitude, l'heure d'atterrissage prévue et ses intentions concernant la procédure d'arrivée.
 - Sur les circuits continus : le commandant de bord doit faire les comptes rendus nécessaires.
 - Pour traverser la zone MF : le commandant de bord doit signaler avant l'entrée dans la zone MF ou ATF et, si les circonstances le permettent, au moins cinq minutes avant l'entrée dans cette zone, la position de l'aéronef, l'altitude et ses intentions, et signaler la sortie de la zone MF ou ATF.

Consulter l'AIM de TC (article 4.5.7 du RAC de l'AIM de TC) pour voir les instructions complètes en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.tc.gc.ca/aviationcivile/publications/tp14371/rac/4-0.htm#4-5-7>

La fréquence UNICOM à l'aérodrome de Kattiniq/Donaldson située dans la zone de fréquence du service consultatif du trafic aérien (ATF) demeure en vigueur. Il est recommandé que les pilotes à l'arrivée terminent toute communication UNICOM nécessaire avant d'entrer dans la région ATF de Kattiniq/Donaldson, et avant toute circulation au sol en vue d'un départ.

Le service d'information de vol en route (FISE) sera toujours fourni par le Centre d'information de vol de Québec par l'entremise de la DRCO de Salluit (126,7 MHz), la DRCO de Kangiqsujuaq (123,475 MHz), la DRCO de Kangirsuk (126,7 MHz) et la RCO de Puvirnituaq (123,275 MHz).

La VTPC sera publiée le 3 juin 2010 à 0901 UTC (temps universel coordonné) dans le CFS sous l'aéroport de Kattiniq/Donaldson.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :

Marcel Pinon
Gestionnaire, Exigences de l'espace aérien et du service
NAV CANADA
77, rue Metcalfe
Ottawa, ON K1P 5L6

Tél. : 613-563-5630
Télec. : 613-563-5602
Courriel : pinonm@navcanada.ca

